

Département du Maine-et-Loire

Noyant la Gravoyère commune déléguée de la commune de Segré en Anjou Bleu

1 - Alimentation en eau potable

Le service de distribution de l'eau potable est géré par le **SIAP du Segréen** qui regroupe 32 communes (**remplacé par le Syndicat de l'Eau de l'Anjou depuis le 01/01/2018**). Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet en 2007 pour une durée de 12 ans.

La SAUR a notamment pour mission la gestion du fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.

En 2016, la commune de Noyant-la-Gravoyère recensait 950 abonnés (18 469 abonnés sur l'ensemble du SIAEP). Sur le territoire communal, on ne recense aucun captage d'eau potable souterrain ni de station de prélèvement d'eau.

Les eaux distribuées sur le syndicat proviennent essentiellement de ressources propres (*Chazé-Henry, Le Lion d'Angers, Segré, Candé, Vritz*). Une faible partie de l'eau distribuée est importée des SIAEP d'Ancenis, de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, et dans de moindres proportions des SIAEP de Bierné, de Bécon-les-Granit et du Craonnais.

Sur Noyant-la-Gravoyère, l'eau distribuée provient de l'unité de distribution de Combrée. Cette eau est issue des stations du Lion d'Angers et de Daon. La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant (SAUR) doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue. Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

En 2016, sur 96 échantillons prélevés et analysés, 100% disposaient d'une bonne qualité bactériologique. Egalement en 2016, sur 124 échantillons prélevés et analysés seulement 84 % présentaient une qualité physico chimique conforme à l'ARS.

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle partielle. En effet, certaines prises d'eau ne sont pas encore protégées par arrêté préfectoral.

En 2016, le rendement du réseau du SIAEP est estimé à 84,97% (*rapport entre la somme des volumes produits et celle des volumes achetés*).

Les tarifs 2016 de l'eau :

Pour 120 m3 (en théorie) :

Abonnements 74,34 € TTC

Consommation :

255,63 € TTC

Prix total TTC

329,97 € TTC

Coût TTC/m 3

2,75 € TTC

Source : Rapport annuel SIAEP Segréen- Exercice 2016.

2 - Assainissement :

Assainissement collectif : réseaux et systèmes de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement collectif » a été transférée à Anjou Bleu Communauté. Cette dernière a reconventionné avec les communes pour la gestion du service (Segré-en-Anjou bleu pour Noyant la Gravoyère).

La commune de Noyant-la-Gravoyère avait préalablement réalisé des études avant ce transfert de compétences : elle avait notamment réalisé un Diagnostic Assainissement et un Schéma Directeur en 2005, et un Schéma de Zonage d'assainissement en 2008.

Le service public d'assainissement collectif collecte et traite les eaux usées d'un peu plus de 14 000 habitants, et compte un peu plus de 6 433 abonnés. Le réseau de collecte hors branchement comprend 113 kilomètres dont 108 kilomètres de réseaux séparatifs sur l'ensemble du territoire communautaire.

Sur le territoire de la Communauté de communes, il existe 21 stations d'épuration, 46 postes de refoulement, et 4 déversoirs d'orage dont 2 sur la commune de Noyant-la-Gravoyère.

Sur la commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère, le traitement des eaux usées est assuré par 6 ouvrages de traitement collectif :

- *1 station de type lagune aérée au niveau de l'agglomération d'une capacité de 1750 EH datant de 1990 (actuellement elle traite : 600/700 EH en charge hydraulique et organique),*
- *1 filtre à sable au lieu-dit de Misengrain d'une capacité de 200 EH datant de 1992 (actuellement il serait à 40% de sa capacité),*
- *1 filtre à sable au lieu-dit de Gatelière d'une capacité de 100 EH datant de 1997 (qui pourrait supporter sans difficulté 2/3 constructions complémentaires),*
- *1 filtre à sable au niveau de la Mine Bleue d'une capacité de 120 EH datant de 1990,*
- *1 station de type Lits Bactériens au niveau de Bois I d'une capacité de 180 EH datant de 1990,*
- *1 filtre à sable au niveau de l'aire de loisirs de Saint-Blaise d'une capacité de 600 EH datant de 1986.*

L'ensemble de ces stations d'épuration s'inscrivent dans le bassin versant de Misengrain, à l'exception de celle gérant les eaux usées de l'agglomération qui s'inscrit, pour sa part, dans celui de la Verzée.

Actuellement les équipements en place permettent de répondre au projet de PLU de la commune.

Une partie du réseau de la commune est encore composé de réseau de collecte unitaire.

En 2015, la Communauté de communes du canton de Segré avait fait réaliser un diagnostic réseau notamment sur la commune de Noyant la Gravoyère. Ce dernier proposait une analyse de l'état du réseau dans l'agglomération et au niveau de Misengrain, des principaux défauts et des travaux à prévoir.

Depuis ces derniers passages caméras des travaux ont été réalisés ou sont en cours :

- Réfection du poste de refoulement - Le Coudre (2016-2017) ;
- Réhabilitation Rue Neuville (2018 – 2019) ;
- Mise en séparatif rue Georges Bachelot (2018-2019).

Zonage d'assainissement

La commune a réalisé une *étude de zonage d'assainissement* approuvée en 2008.

Rappel : Le zonage d'assainissement est un document établi au niveau communal consistant à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement que chacune a vocation à recevoir : assainissement collectif ou assainissement non collectif.

Cette délimitation se base sur l'état de l'existant et les développements futurs de la commune mais aussi les contraintes techniques (*qualité du milieu récepteur, topographie, aptitude des sols à l'épuration, etc.*).

Le zonage d'assainissement approuvé en 2008 a délimité les zones desservies par les réseaux d'assainissement de collecte des eaux usées, mais aussi ceux qu'il est prévu de desservir.

Un zonage collectif a été déterminé sur l'ensemble de l'agglomération et les hameaux de Crête de Landes, Bois I, Misengrain, Gatelière, et le parc à vocation de loisirs Saint-Blaise.

En dehors de ces secteurs, les constructions relèvent et relèveront de l'assainissement non collectif. En effet, l'étude de zonage d'assainissement n'a pas jugé intéressant de mettre en place de nouveaux systèmes collectifs en dehors des secteurs identifiés car l'urbanisation y est dans l'ensemble relativement diffuse, et les contraintes de mise en place de systèmes d'assainissement non collectifs ne sont pas suffisantes.

En conclusion sur ce zonage d'assainissement, il est convenu que ce dernier soit révisé ultérieurement afin qu'il soit mis en compatibilité avec le PLU. La révision sera engagée par Anjou Bleu Communauté en 2020.

Assainissement non-collectif :

Anjou Bleu communauté est compétente en « assainissement non collectif ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes réalise en régie les prestations de contrôles des installations neuves et réhabilitées (*contrôle de conception et de bonne réalisation*), et de contrôles de diagnostics des installations existantes et en cas de vente d'un immeuble.

L'ensemble des prestations techniques est assuré par des techniciens du service assainissement collectif et assainissement non collectif.

Des diagnostics ont été réalisés, ils font état des éléments suivants.

Classement des installations d'assainissement non collectives de la commune
déléguée de Noyant-la-Gravoyère au 09/2018 :

Non conforme - Absence d'installation	1
Non conforme - Défaut de sécurité sanitaire	14
Non conforme - Installation incomplète	8
Non conforme - Défaut de structure ou de fermeture	0
Non conforme - Sous-dimensionnement	3
Non conforme - Filière non agréée	0
non conforme - -35m d'un puits (alimentation en eau potable)	0
Non conforme - Dysfonctionnement majeur	0
Conforme - défaut d'usure ou d'entretien	18
Conforme	18
STEP agricole	0
Reste à contrôler	0
Raccord AC	0
Inhabitable	1
Projet (dépôt d'une étude de filière)	1
TOTAL	64

Source : Service du SPANC – données fournies en 09/2018.

Un règlement SPANC a été élaboré afin de favoriser une meilleure gestion de l'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

3 - Les ordures ménagères :

Le Plan Départemental des déchets ménagers et assimilés

En Maine-et-Loire, le plan départemental d'élimination de déchets ménagers et assimilés a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 1996.

Le Conseil Général assure la coordination des politiques publiques et des projets en matière de prévention et gestion des déchets sur le territoire départemental, avec comme objectif la protection de l'environnement (*prévention, recyclage, valorisation, traitement dans le respect de la réglementation*).

Le SISTO

Le **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** exerce les compétences « *Collecte ordures ménagères et collecte sélective* », « *Traitement* », « *Déchèteries* ».

Le **SISTO** regroupe 32 communes dont la commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère et deux communautés de communes.



Carte : extraite du site internet du SISTO.

On estime que ce sont un peu plus de 35 000 habitants qui sont desservis par les services du SISTO, et environ 644 professionnels et collectivités.

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se fait aujourd'hui en porte à porte (*bacs pucés*) pour 94% des habitations, et le reste en apport volontaire : conteneurs enterrés et semi-enterrés à contrôle d'accès. Ces évolutions font suite à la mise en place de la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2013.

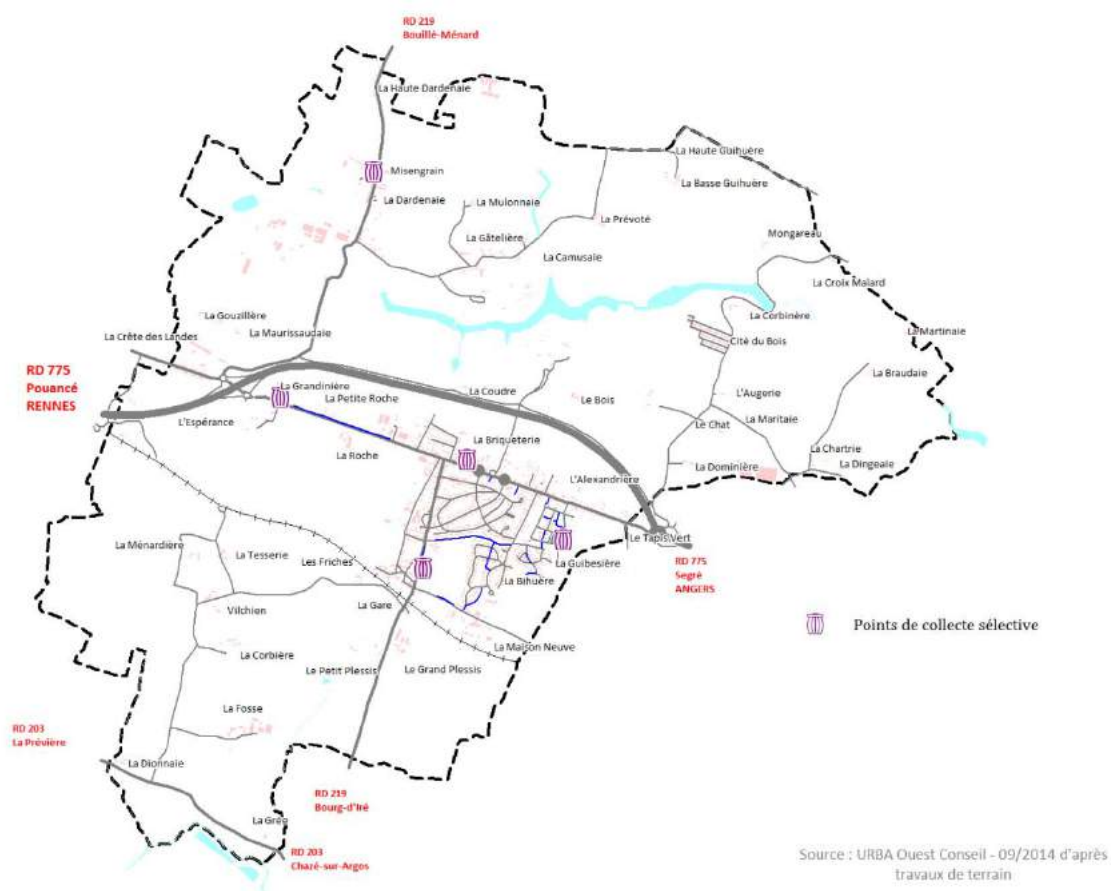
Le service de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est assuré par Suez Environnement, basée à Segré, suite à la passation d'un marché public signé au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans (+ 1). Cette collecte est assurée 1 fois toute les deux semaines sur l'ensemble des communes.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite compactées sur le site de transfert de l'Ebeaupinière à Sainte-Gemmes-d'Andigné, puis acheminées vers le centre d'enfouissement de classe II de la SEDA, sur la commune de Champteussé-sur-Baconne (49) dans le périmètre syndical (à 24 Km de Segré).

La collecte sélective

La collecte sélective des déchets recyclables se fait en apport volontaire. 109 points de collecte regroupant chacun 3 conteneurs de couleurs différentes sont répartis sur le territoire. Sur la commune de Noyant-la-Gravoyère, nous avons recensé 5 points de collecte.

Commune de Noyant-la-Gravoyère : Les points de collecte sélective



Chaque conteneur est destiné à la collecte de « déchets spécifiques » : les conteneurs jaunes sont destinés à la collecte des emballages ménagers, les bleus à la collecte des journaux et magazines, et les verts à la collecte du verre.

Les déchets recyclables sont triés en centre de tri de Segré, puis acheminés vers les filières de recyclage. Le SISTO a établi un Contrat pour l'action et la Performance (Barème E) avec la société ECO-Emballages.

Les déchèteries

Le SISTO dispose de 3 déchèteries sur son territoire :

- la déchèterie de l'Ebaupinière à Sainte-Gemmes-d'Andigné,
- la déchèterie ZI de la Sablonnière au Lion d'Angers,
- la déchèterie de La Lande du Noillon à Chazé-sur-Argos.

Chaque déchèterie dispose de quais de déchargement avec des bennes réservés pour les gravats, la ferraille, le tout-venant, le bois, les végétaux (*seulement pour Le Lion d'Angers - sur les deux autres sites directement sur la plate-forme*) et les cartons.

Elles sont également dotées de conteneurs pour la collecte sélective.

Un local fermé permet d'accueillir les déchets ménagers spéciaux et les Déchets électriques et électroniques. Il existe également sur les sites du Lion d'Angers et de Sainte-Gemmes-d'Andigné un conteneur destiné à collecter les objets réutilisables.

La déchèterie la plus proche de Noyant-la-Gravoyère est celle Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Les 3 déchetteries sont ouvertes aux particuliers habitant le SISTO. Ils peuvent déposer gratuitement les déchets autorisés dans la limite d'un mètre cube de déchets par apport.

Les professionnels travaillant sur le SISTO (*ou ayant un chantier sur le territoire du SISTO*) sont acceptés sur les 3 déchetteries moyennant l'acquittement d'une somme proportionnelle au poids déposé (*Sainte Gemmes-d'Andigné et Le Lion d'Angers*) ou au volume déposé (*Chazé-sur-Argos*). La facturation est fonction de la nature du déchet.

Les professionnels ne peuvent apporter que les déchets suivants : Tout Venant, Gravats, Déchets Verts, Cartons, Ferrailles, Bois. Pour leurs autres déchets (*généralement des déchets toxiques propres à leur activité*), les professionnels doivent faire appel à des sociétés spécialisées. Les apports professionnels et collectivités représentent 24% des apports globaux en 2017.

Les volumes collectés

Les quantités de déchets (*ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries*) prises en charge par le SISTO en 2017 ont augmenté de 2.8% par rapport à 2016.

Le volume des ordures ménagères a été réduit (*2901 tonnes en 2017 contre 3052 en 2016*), mais le volume des déchets collectés au niveau des déchèteries, et dans le cadre du tri sélectif a nettement augmenté (*3742 tonnes issues de la collecte sélective en 2017 contre 3612 tonnes en 2016, et 12472 tonnes issues des déchèteries en 2017 contre 11973 tonnes en 2016*).

Mode de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont financés par la redevance incitative. Elle comprend une part fixe et une part variable.

La part fixe comprend le passage de la benne sur tout le circuit de collecte des ordures ménagères (*26 passages par an*), le traitement des ordures ménagères résiduelles (*enfouissement*), la collecte des points d'apports volontaires, le tri des déchets recyclables, la gestion des déchèteries et la gestion administrative du service.

La part variable correspond aux coûts de collecte de collecte du bac ordures ménagères et du traitement des ordures ménagères (*surcote pour plus de 26 levées et décote pour moins de 26 levées*).

Le montant total des recettes de fonctionnement du SISTO était de 3 197 938 € TTC en 2017, contre 3 853 373 € TTC en 2012.

En résumé, le coût moyen du service est de 62,88 € TTC par habitant (moyenne nationale : 95€).

4 - La défense incendie

La défense incendie de la commune est assurée à partir d'un réseau de 25 poteaux incendie implantés essentiellement au niveau de l'agglomération, mais aussi sur le reste du territoire communal (*La Gâtelière, Bois I, Crête des Landes, La Dardenaie, Parc Saint-Blaise*). Le territoire dépend du centre de Secours de Segré.

Selon les conclusions de la dernière visite d'inspection effectuée par les services du SDIS, de nombreux poteaux ne semblent pas répondre aux normes actuelles : 11/25 poteaux incendie présentaient des débits jugés insuffisants ou étaient indisponibles.

Liste des poteaux incendie et leurs caractéristiques :

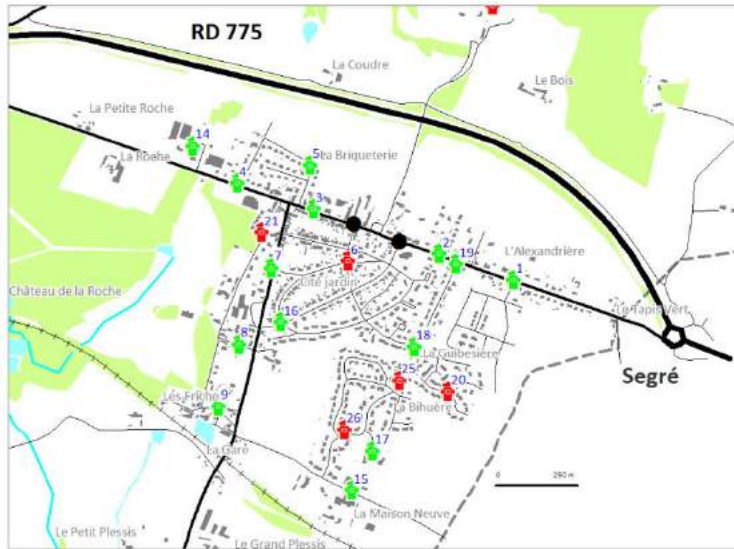
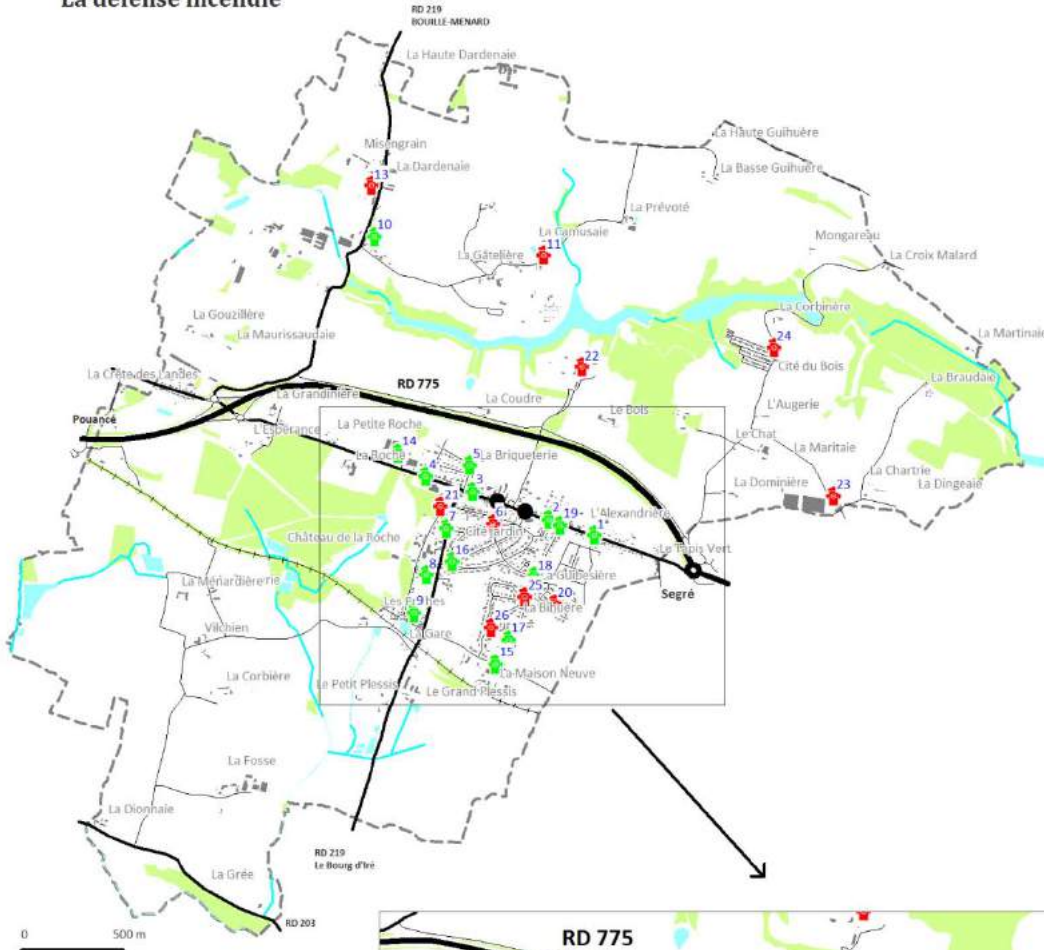
Liste des hydrants													
N°	%	Nature	Diamètre	Privé ou public	Situation DFCI	Adresse du point d'eau	Débit	%	Pres.	%	Date contrôlé	Observations	%
2		PI de 100mm	150	Public	DK40G22	RUE Constant Gérard n°1 ruePromenade	69		2,4		16/05/2007	CHAÎNETTE MANQUANTE OU CASSEE	
3		PI de 100mm	150	Public	DK40G21	RUE Constant Gérard n°11	13,9		4,4		16/05/2007	AUTRES (A préciser sur la fiche, et courrier)	
4		PI de 100mm	150	Public	DK40G21	RUE du 8 mai 1945 angle rue duParc	90		3		01/01/2002		
5		PI de 100mm	100	Public	DK40G21	BOULEVARD Gérard Ledroit n°8	79		4,1		16/05/2007		
6		PI de 100mm	180	Public	DK40G21	RUE des Jardins angle rue BelHorizon					01/01/2002	HYDRANT INDISPONIBLE (débit inférieur à 50%) *	
7		PI de 100mm	150	Public	DK40G21	RUE G. Bachelot face rue duRoquet	130		4,8		18/05/2007		
8		PI de 70mm	80	Public	DK40G21	RUE Transversale	52		4,4		16/05/2007	OUVERTURE DIFFICILE	
9		PI de 70mm	80	Public	DK40G21	RUE du Calvaire angle rue duLavoir	41		4,8		16/05/2007	COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR	
10		PI de 70mm	100	Public	DK40G31	LIEU-DIT Misengrain face n°4	35		3,7		16/05/2007	MANQUE BOUCHON OBTURATEUR	
11		PI de 70mm	AUT	Public	DK40G33	LIEU-DIT La Gâtelière n°17					16/05/2007	HYDRANT INDISPONIBLE (débit inférieur à 50%) *	
12		PI de 100mm	100	Public	DK40F33	LIEU-DIT Entrée de Bel-Air SortieCrêtes des Landes					16/05/2007	OUVERTURE IMPOSSIBLE (indisponible) *	
13		PI de 100mm	100	Public	DK40G31	LIEU-DIT Misengrain village vacances	28		5,9		16/05/2007	/ HYDRANT INDISPONIBLE (débit inférieur à 50%) *	
14		PI de 100mm	110	Public	DK40G21	ZONE ARTISANALE du Parc (direction de Bel-Air)	71		5,2		16/05/2007	COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR	
15		PI de 100mm	110	Public	DK40G24	ZONE ARTISANALE de la maison neuedirection Ste-Gemmes	77		6		01/01/2002		
16		PI de 100mm	110	Public	DK40G21	RUE L. Ménard (face au n°49)	160		5,8		16/05/2007	OUVERTURE DIFFICILE	
17		PI de 100mm	110	Public	DK40G22	LIEU-DIT La Bihnière, Centre Aide auTravail (C.A.T.)	71		4,6		01/01/2002		
18		PI de 100mm	100	Public	DK40G22	RUE Alexandrière angle rue BelHorizon	55		2,9		16/05/2007	COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR / SOCLE A REVOIR OU A CONSTITUER	
19		PI de 100mm	100	Public	DK40G22	RUE Alexandrière (angle rueConstant Gérard	105		3,1		16/05/2007		
20		PI de 100mm	110	Public	DK40G22	RUE Jean Moulin face n°18	40		6,9		16/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE / COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR	
21		PI de 100mm	110	Public	DK40G21	RUE des chênes, angle Vielle rue	51		3,2		16/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE	
22		PI de 100mm	110	Public	DK40G33	PARC St-Blaise, à l'entréedernière l'accueil	35		5,5		16/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE	
23		PI de 100mm	100	Public	DK40H21	ROUTE Bois II (sortie Bréger)	29		3,8		18/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE / ACCES DIFFICILE	
24		PI de 100mm	100	Public	DK40H34	LIEU-DIT Bois I rue des Mineursface au n°10 A	22		3,6		01/01/2002	OUVERTURE IMPOSSIBLE (indisponible) *	
25		PI de 100mm		Public	DK40G22	RUE Alexandrière angle rue de laPerrière	29		4,9		16/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE	
26		PI de 100mm		Public	DK40G21	RUE Alexandrière voie enconstruction	51		6,5		16/05/2007	DEBIT INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE	

Source : Données fournies par les services du SDIS.




Rappel : « La norme NF S 62-200 de septembre 1990 prévoit que soient déclarés conformes les PI et BI de diamètre 100 mm ayant la possibilité de délivrer un débit 60 m³/h à une pression de 1 bar pendant une durée minimale de 2 heures. »

La défense incendie

Commune de Noyant-la-Gravoyère



Légende :

-  Poteau incendie présentant un bon fonctionnement
-  Poteau incendie indisponible ou présentant un débit insuffisant
- 12** Numéro attribué au poteau incendie par les services du SDIS
-  Le réseau routier
-  Le réseau hydrographique
-  Les espaces boisés
-  Les limites du territoire communal

Source : URBA Ouest Conseil - d'après données fournies les services du SDIS 07/02/2013.

5 Eaux pluviales :

La commune n'a pas lancé de Schéma d'assainissement des eaux pluviales. Anjou Bleu Communauté se penche actuellement sur la mise en place d'un schéma d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de toute l'intercommunalité.